

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Nº 247065

ARRÊTÉ DU MAIRE

DOMAINE: 8.3 Voirie

OBJET : Travaux de réalisation d'une étude géotechnique sur la rive du canal. Autorisation de stationner un camion plateau sur les emplacements souhaités Rue Robert Schuman HORS SECTEUR PNRQAD

A compter du 18/03/2024 jusqu'au 18/04/2024

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,

Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,

Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants.

Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,

Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,

Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2022 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : FONDASOL, 410, avenue du passe temps – 13676 AUBAGNE pour le compte de : LE GRAND PORT MARITIME DE MARSEILLE, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

Article 2 : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

Article 3 : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le 1 4 FEV. 2024

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.



24 TO 69

MARIGNANE

ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

En date du 1 4 FEV. 2024

LOCALISATION DE LA DEMANDE	
RUE ROBERT SCHUMAN	
PROPRIETAIRE DE LA VOIE	
X METROPOLE	DEPARTEMENTALE
COMMUNALE	PRIVEE
LE PETITIONNAIRE FONDASOL	
Adresse 410 AV DU PASSE TEMPS	
13676 AUBAGNE CEDEX	
Tél./FAX 04 42 03 42 00	
MAIL marseille@groupefondasol.com	
POUR LE COMPTE DE	
Grand Port maritime de marseille	
DATES ET DUREE DES TRAVAUX	
du 18/03/2024 au 18/04/2024	
NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE	
Réalisation d'une étude géotechnique sur la rive du canal	
Autorisation de stationner un camion plateau sur les emplacements souhaités	
Ouverture de tranchées conformémént au Règlem Oui Non	ent de voirie CUMPM DAET
Longueur Tranchées	TRAVAUX DE NUIT
Voirie moins de 3 ans	x STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux
X TRAVAUX	X ALTERNAT MANUEL SI BESOIN
x DANGER	ALTERNAT MANUEL TRICOLORE si besoin
ATTENTION SORTIE DE CHANTIER	ROUTE BARREE AVEC DEVIATION Voir plan de circulation ou délestage
TRAVAUX 1/2 chaussée	Passage VL et PL
x CONES DE SIGNALISATION	x PROTECTION DES PIETONS
x BALISAGE DU CHANTIER	INSTALLATION BENNE
AVIS/OBSERVATION Direction de l'Aménagement Urbain	
AVIS/OBSERVATION du Directeur Général des Services Techniques	



